



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Haute-Yamaska que le Règlement numéro 2021-350 fixant les modalités pour l'établissement des quotes-parts en matière de gestion, de collecte, de transport et de valorisation des boues de fosses septiques des bâtiments assimilables à une résidence isolée et de leur paiement par certaines municipalités a été adopté par le conseil de la MRC le 13 octobre 2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC situé au 76, rue Dufferin, à Granby ainsi qu'au bureau de chaque municipalité concernée, à savoir la Ville de Granby et les municipalités de Sainte-Cécile-de-Milton et du canton de Shefford.

Fait à Granby (Québec), ce 25 octobre 2021.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière,

(signé)
Johanne Gaouette